

France-Montpellier: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 213/2014 05/11/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Société d'aménagement de l'agglomération de Montpellier (SAAM)

Postal address: S/C SERM – Étoile Richter – 45 place Ernest Granier – CS 29502

Town: Montpellier Cedex 2

Postal code: 34960

Country: France

Contact person: SAAM

For the attention of: M. Diguët Arnaud

E-mail: ao-dialogue-quartier-gare-montpellier@saam-agglo.fr

Telephone: +33 467136331

Fax: +33 467136357

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Société publique locale d'aménagement (SPLA)

I.3. Main activity

Other: Aménagement

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Nouveau quartier autour de la gare TGV Montpellier-Sud de France – missions d'urbaniste-coordonnateur.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Lieu dit Méjanelle-Pont Trinquat sur le territoire communal de Montpellier.

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 12

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:
Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse 4 ans: l'accord-cadre a pour objet la réalisation d'études urbaines et paysagères concourant à la réalisation d'une opération d'aménagement de longue durée et de grande ampleur (environ 30 ha urbanisé) à l'échelle de la métropole Montpellieraine, et un potentiel de création d'un quartier mixte d'environ 400 000 m² de SDP en plusieurs phases dont la première phase est constituée de l'enveloppe urbaine autour de la gare Montpellier-Sud de France d'une surface SDP de 150 000 m² environ, et qui nécessite la permanence d'une équipe de coordination en vue d'assurer la cohérence globale du projet dans le temps et dans l'espace.

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT:

Range: between 600 000 and 2 000 000 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La consultation porte sur l'aménagement d'un secteur urbain de Montpellier dans le cadre d'une ZAC dont l'urbanisation est limitée à 30 ha, situé au sud du quartier Odysseum et comprenant notamment l'intégration des infrastructures de transport réalisées dans ce secteur d'ici fin 2017 (pôle d'échange multimodal – PEM – de la gare Nouvelle Montpellier-Sud de France, contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (CNM), déplacement de l'autoroute A9, ainsi que les interfaces avec le parc prévu autour du château de la Mogère, avec le riche patrimoine des domaines viticoles et avec l'environnement de la ZAC.

Ce projet urbain comprend une première phase d'aménagement portant sur la définition et la réalisation d'une «enveloppe urbaine» dont l'objectif est d'«enserrer» par des ilots bâtis le faisceau d'infrastructures (CNM et A9 déplacée) pour contribuer ainsi à la réduction de leurs impacts cumulés tout en tirant parti de leur fort potentiel économique au regard d'une localisation privilégiée au plus près du pôle d'échange multimodal Montpellier-Sud de France. Cette enveloppe urbaine représente environ 150 000 m² SDP. Par sa situation, son échelle et le potentiel qu'il représente, ce site est susceptible d'accueillir un programme original et innovant, créateur d'emplois, signal d'un nouvel urbanisme. Elle permettra de développer les premières constructions d'un pôle numérique intégrant un hôtel du numérique, bâtiment totem de l'accueil des entreprises innovante et des Start up.

Les enjeux et la complexité de ce projet urbain, qui conduisent à recourir à la procédure de dialogue compétitif pour l'enveloppe urbaine, tiennent à plusieurs éléments, notamment: une intervention sur un site fortement contraint par la présence de nouvelles infrastructures majeures, l'intégration urbaine du projet du PEM, les interfaces avec une desserte en transport en commun phasée dans le temps (navette bus en 2017 puis prolongation de la ligne 1 de tramway), des variations programmatiques et la recherche de formes urbaines innovantes permettant de traduire l'ambition du projet «Montpellier Métropole Numérique» tenant compte, aux différentes échelles du projet d'une exigence d'excellence environnementale, ainsi que la proximité d'un patrimoine classé monument historique (château de la Mogère), proximité de la zone inondable du Nègues-Cats, contraintes de

hauteur liées au cône de dégagement aérien de l'aéroport Montpellier-Méditerranée.
La procédure a pour objet l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'objet de l'accord-cadre comprend les éléments de missions suivants:

Missions d'urbaniste:

a) Afférentes au projet urbain d'ensemble pour la ZAC:

- définition du projet urbain d'ensemble sur le périmètre de la ZAC,
- mise à jour du projet urbain d'ensemble ZAC,
- assistance à la concertation sur le projet urbain d'ensemble ZAC,
- assistance à l'élaboration d'une maquette globale par un prestataire extérieur,
- dossier d'urbanisme réglementaire,
- document de synthèse de présentation du projet en vue de congrès ou de manifestations diverses,
- intervention ponctuelle en coordination d'une problématique de conception urbaine à l'échelle d'un macro-lot,
- intervention ponctuelle en accompagnement du maître d'ouvrage pour la faisabilité d'un équipement public particulier,
- cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales de la ZAC,
- mission d'architecte urbaniste coordonnateur de l'opération de la ZAC.

b) Afférentes à des secteurs opérationnels:

Définition du schéma de secteur:

- pour le secteur de l'enveloppe urbaine,
- pour d'autres secteurs opérationnels.

Cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales d'un secteur opérationnel:

- pour le secteur de l'enveloppe urbaine,
- pour d'autres secteurs.

Études de faisabilité pour un ilot particulier.

Mission d'architecte urbaniste coordonnateur pour un secteur opérationnel particulier:

- $\frac{3}{4}$ pour le secteur de l'enveloppe urbaine
- $\frac{3}{4}$ pour d'autres secteurs

AMO d'interface urbaine pour des espaces publics conçus par un autre prestataire.

Sans préjuger des procédures opérationnelles mises en œuvre, des missions pourront être confiées pour une ou plusieurs tranches opérationnelles. Les marchés subséquents, ultérieurement passés sur le fondement du présent accord-cadre, pourront avoir pour objet tout ou partie des missions et éléments de mission susvisés.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le titulaire, sans publicité ni remise en concurrence de celui-ci un ou plusieurs marchés ayant pour objet la prestation de services similaires à ceux décrits dans l'accord-cadre.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 144 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

a) Modalités essentielles de financement: pour le financement de l'opération d'ensemble, le pouvoir adjudicateur entend principalement mobiliser des ressources propres (produits de la commercialisation des lots).

b) Modalités essentielles de paiement:

— avance: non,

— forme des prix: prix unitaires ou forfaitaires (en fonction de l'élément de mission à considérer) révisables,

— délai maximal de paiement: 45 jours.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

a) Candidature présentée en groupement: sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence, les prestataires de services sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. En cas de groupement, la lettre de candidature est présentée, soit par chacun des membres dudit groupement, soit par son mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter chacun de ses cotraitants au stade de la passation de l'accord-cadre.

b) Pluralité des candidatures: il est interdit à un même prestataire de services de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois:

— en qualité de candidat individuel et de membre ou de mandataire d'un ou plusieurs groupements,

— en qualité de membre ou de mandataire de plusieurs groupements.

c) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre: pour la bonne exécution des marchés subséquents, le pouvoir adjudicateur exige que le groupement auquel l'accord-cadre serait attribué revête la forme d'un groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de chacun de ses cotraitants.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Capacité juridique:

- pièces relative aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat accompagnées, en cas de cotraitance, d'une lettre de candidature datée et signée par chaque membre du groupement candidat, définissant les habilitations du mandataire,
 - déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005 n° 2005-649 modifiée,
 - si le candidat en redressement judiciaire: copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander la prise en compte de l'expérience et des capacités professionnelle, technique et financière d'autres prestataires de services, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lesdits prestataires de services et lui (sous-traitance, par exemple). A cet effet, le candidat produit, à l'appui de sa candidature, pour chacun desdits prestataires de services (sous-traitants, par exemple):
- chacune des pièces prévues au présent III.2.1) et aux III.2.2) et III.2.3) ci-après
 - un engagement écrit dudit prestataire de services, justifiant que le candidat disposera de l'expérience et des capacités de celui-ci pour l'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: a) Capacité financière:

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services de même nature que ceux objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

b) Assurance pour risques professionnels:

- attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours validité (c'est-à-dire justifiant du paiement de la prime ou cotisation d'assurance pour la période en cours).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

a) Expérience et capacité professionnelle:

- présentation d'une liste des principaux services prestés au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé. La prestation desdits services est prouvée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les modalités de présentation desdites références est précisée au VI.3) ci-après,
- indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou de cadres de son entreprise, notamment de responsables de la prestation de services de même nature que ceux objet de l'accord-cadre,
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

b) Capacité technique:

- description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la prestation de services de même nature que ceux objet de l'accord-cadre,
- description des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité de ses études. Les modalités de présentation de l'équipe-projet envisagée sont précisées au VI.3) ci-après.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le candidat individuel ou, en cas de cotraitance, le groupement candidat envisagé globalement devra justifier disposer a minima des compétences dans les domaines suivants: Urbaniste et paysagiste compétence en environnement / démarche de développement durable. Les compétences en matière de bureaux d'études techniques en hydraulique, voirie et réseaux divers ne sont pas requises.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

competitive dialogue

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 4

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Les candidats suivants seront éliminés:

- ceux dont le dossier de candidature aura été réceptionné après les date et heure limites IV. 4.3) ci-après,
 - ceux qui ne peuvent accéder à la commande publique en application de l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,
 - ceux qui, le cas échéant après mise en œuvre du I de l'article 23 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, d'application de l'ordonnance susvisée, produisent un dossier de candidature incomplet,
 - ceux qui, au vu des pièces produites à l'appui de leur candidature, ne justifient pas disposer des compétences minimales définies au III.2.3) ci-avant.
- Les candidats admis à participer au dialogue seront sélectionnés, parmi les candidatures restantes, en fonction des critères suivants:
- qualité des intentions, de la motivation, de la composition de l'équipe,
 - qualité des références présentées,
 - capacités professionnelles et technique (compétences et moyens) et financières.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique . Weighting 70
2. Prix des prestations . Weighting 30

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

1960

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

1.12.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other: Les pièces qui ne seraient pas rédigées en français doivent être accompagnées de leur traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. L'unité monétaire est l'euro (EUR).

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

1) Déroulement général de la procédure et calendrier prévisionnel indicatif:

a) Déroulement général de la procédure:

La phase de dialogue compétitif a pour objectif de définir un concept urbain pour l'enveloppe urbaine constituant la première phase du projet d'ensemble (ZAC-30 ha au total), notamment formalisé sous forme d'un «plan de référence».

Le dialogue compétitif permettra, par là même de désigner l'urbaniste-coordonnateur de la ZAC à l'issue de la phase de dialogue et trouvera sa formalisation à travers une procédure d'accord-cadre passé avec l'équipe lauréate. L'accord-cadre aura principalement pour objet la conception urbaine et paysagère de l'enveloppe urbaine ainsi que le suivi de la réalisation d'une ou plusieurs tranches opérationnelles ultérieures.

b) Calendrier prévisionnel indicatif du dialogue compétitif:

- envoi des dossiers de consultation aux candidats admis à participer au dialogue: décembre 2014,
- visite sur site et présentation du projet: janvier 2015,
- dialogue: janvier 2015/avril 2015,
- remise de l'offre finale: mai 2015,
- choix de l'offre finale économiquement la plus avantageuse: juin 2015.

2) Contenu et remise des candidatures:

La remise des candidatures pas voie électronique n'est pas admise.

La candidature doivent être transmise par lettre recommandée avec avis demande d'avis de réception à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée au I.1) ci-avant ou déposée contre récépissé, à la même adresse (ouverture de l'accueil de la SAAM: 8:30 – 12:30 / 14:00 – 17:30 du lundi au vendredi, excepté les jours fériés).

L'enveloppe d'expédition, outre l'adresse du pouvoir adjudicateur, portera les mentions suivantes: «Quartier_Gare_TGV_Montpellier – Mission d'urbaniste-coordonnateur – candidature – ne pas ouvrir».

L'enveloppe intérieure doit comprendre le dossier de candidature, tel que défini au III.2) et IV.3.6) du présent avis et précisé ci-après.

a) S'agissant de présentation des références, les pièces seront, autant que possible, présentées de la manière suivante:

i) le candidat individuel ou, en cas de cotraitance, chaque membre du groupement candidat présente une sélection de 5 à 10 références pertinentes datant de moins de 3 ans. A cet effet, il produit un document relié comprenant:

* En première page, un tableau de synthèse des références choisies, sans illustration, précisant, pour chacune desdites références:

- le nom du maître d'ouvrage,
- le libellé de l'opération,
- le lieu d'exécution de l'opération et sa superficie.

Si le candidat a été lauréat ou pas (dans le cas où la référence présentée aurait trait à une réponse à consultation d'urbanisme):

- le(s) type(s) de mission(s) confié(s) au candidat,
- le montant des prestations confiées,
- le montant global de l'opération,
- la date d'exécution des prestations,
- le stade d'avancement de l'exécution des prestations,
- en cas de cotraitance, le nom du mandataire du groupement, du (des) cotraitant(s) et leur qualité respective.

* À la suite, une présentation illustrée et détaillée des références citées, dans l'ordre où elles figurent dans le tableau.

ii) Le candidat individuel ou, en cas de cotraitance, le groupement candidat produit, en outre, un document au format powerpoint contenant 10 diapositives, au plus, présentant les références de l'équipe-projet envisagée.

Si le candidat le souhaite, un cahier de références global peut être joint en annexe mais il ne peut se substituer à la sélection des références. Dans le cas où le candidat n'aurait procédé, comme demandé, à cette sélection, le pouvoir adjudicateur effectuera lui-même cette sélection en prenant en compte, pour le candidat individuel ou, en cas de cotraitance, pour chaque membre du groupement candidat, uniquement les 5 premières références présentées, dans leur ordre d'apparition.

b) S'agissant de la description des mesures employées pour s'assurer de la qualité des études: le candidat individuel ou, en cas de cotraitance, le groupement candidat produit une

note d'intention et de présentation de 5 pages A4 au plus, composée des 3 parties suivantes:

- l'intérêt du candidat pour le projet et ses motivations,
- compréhension de la complexité du projet,
- le choix de la composition de l'équipe-projet envisagée.

3) Remise du dossier de consultation: le dossier de consultation ne sera adressé qu'aux seuls candidats admis à participer au dialogue.

4) Prime: une prime d'un montant maximal de 50 000 EUR HT, TVA en sus, sera versées, au cours du dialogue, à chaque candidat individuel ou, en cas de cotraitance, à chaque groupement candidat admis à participer au dialogue en vue de la rétribution des prestations qu'ils seront amenés à produire durant celui-ci. Ledit montant maximal n'est ni actualisable ni révisable. Le montant de la prime versée pourra être réduit jusqu'à 50 % dudit montant maximal si un (des) rendu(s) intermédiaire(s) et/ou l'offre finale est (sont) jugé(s) de qualité insuffisante. Les prestations à produire durant le dialogue et à l'appui de l'offre finale seront définis dans le règlement de la consultation qui sera remis aux candidats admis à participer au dialogue. Ledit règlement précisera les modalités de réduction du montant de la prime.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance de Marseille

Postal address: 6 rue Joseph Autran

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13281

Country: France

Telephone: +33 491155050

Internet address: <http://www.justice.gouv.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal de grande instance de Marseille

Postal address: 6 rue Joseph Autran

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13281

Country: France

Telephone: +33 491155050

Internet address: <http://www.justice.gouv.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

29.10.2014